

Image not found or type unknown



Frais d'agence pour locataires sortant

Par **coccinelledu30**, le **03/04/2008 à 19:00**

bonjour je dois quitter mon logement le 1er juillet 2008 lors de la prise d'effet du contrat de location nous n'avons pas payé les frais d'agence car c'est les locataires sortant qui avait mis une annonce et de ce fait ni eux ni nous n'avons payé d'ailleurs rien n'est noté sur le contrat de location qu'en est-il maintenant que nous quittons ce logement ? l'agence peut-elle nous faire payer des frais de sortie? merci d'avance pour les renseignements.